PROGRAMME DE FORMATION

Règlementations d’un permis de construire

CAO-DAO & Conception 3D

RÉFÉRENCE	VERSION	ÉDITION	DOMAINE
WF-0075	V2026-005	25 novembre 2026	CAO-DAO & Conception 3D

DURÉE	MODALITÉ	PROGRAMME	SANCTION
3 h	Distanciel asynchrone (e-learning) · Présentiel	4 modules 4 leçons	Attestation et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

Déterminer, pour un projet de construction, d'agrandissement ou d'annexe, s'il relève d'aucune formalité, d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, et si le recours à un architecte est obligatoire, en citant la page officielle relue.

Lire un extrait de règlement de PLU (zone, implantation, hauteur, emprise, aspect extérieur, stationnement) et vérifier qu'un projet le respecte.

Constituer la liste des pièces d'un dossier de permis de construire et vérifier que chaque pièce graphique montre ce qu'on lui demande.

Situer les étapes et les délais de la procédure : instruction, décision, affichage sur le terrain, recours des tiers, durée de validité, achèvement et conformité des travaux, taxe d'aménagement.

L'essentiel de la formation

Public visé

Personnes qui préparent, dessinent ou accompagnent un projet de construction ou d'agrandissement et doivent choisir et constituer la bonne autorisation d'urbanisme : dessinateurs-projeteurs et utilisateurs de logiciels de CAO, artisans et entreprises du bâtiment, agenceurs, collaborateurs d'agences immobilières, particuliers porteurs d'un projet.

Prérequis

Aucun prérequis juridique. Comprendre et s'exprimer en français ; savoir lire un plan simple (échelle, cotes) facilite les mises en situation.

Disposer d'un traitement de texte ou d'un tableur pour remplir les modèles fournis, et d'un accès au site service-public.gouv.fr. Un positionnement en début de parcours situe votre point de départ.

Modalités et déroulement

Formation à distance, accessible en ligne. Un positionnement ouvre le parcours. Chaque module part d'une courte mise en situation vidéo dans une commune fictive, avec des personnages animés récurrents (une dessinatrice-projeteuse, un couple de particuliers, un artisan, un agent immobilier, une instructrice du service urbanisme) ; l'apprenant décide, analyse des dossiers fictifs, repère les erreurs et remplit des modèles. Chaque règle est rattachée à sa page officielle (service-public.gouv.fr), à relire à la date d'usage : les seuils et délais évoluent. Temps de formation : environ 64 % de mises en situation, 18 % d'apports (vidéos, fiches méthode) et 17 % d'évaluation. Accompagnement par un formateur par messagerie.

Effectif pour les temps en présentiel : **6 participants au plus**.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Apports en vidéo : explications et démonstrations
- Mises en situation et scénarios à décisions
- Études de cas
- Production de livrables professionnels
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Vidéos pédagogiques
- Fiches méthode
- Modèles et supports téléchargeables
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des productions sur grille de critères
- Messagerie avec le formateur

Modalités d'évaluation

Positionnement initial (non éliminatoire) ; retour détaillé sur chaque scénario, étude de cas et analyse d'erreurs ; livrable de fin de module vérifié sur grille critériée ; quiz de module ; évaluation finale composée d'un cas complet (choix de l'autorisation, contrôle du règlement et des pièces, calendrier) et d'un questionnaire. Seuil de réussite interne : 70 %.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, dialogues aussi disponibles en texte, fiches méthode et modèles compatibles avec les lecteurs d'écran, plans fournis avec leur description textuelle, navigation au clavier. Référent handicap joignable à handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, outils).

Tarif de la formation

Prix : **330 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

4 modules, 4 leçons — durée totale 3 h.

01 Positionnement

1. Positionnement — vos réflexes avant de dessiner

02 Choisir la bonne autorisation d'urbanisme

1. Aucune formalité, déclaration préalable ou permis de construire

03 Lire les règles locales : PLU et servitudes

1. Lire le zonage et le règlement d'une zone

04 Constituer le dossier et suivre la procédure

1. Pièces du dossier, instruction, affichage et achèvement